

COMMUNE DE MARCHEMORET
COMTE RENDU SOMMAIRE

Nbre de conseillers	L'an deux mil vingt, le 14 novembre à 11 heures,
En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, s'est réuni à la salle polyvalente de Marchémoret en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
Date de Convocation 27/10/2020	Étaient présents : Mrs DURAND Jean-Louis, GIRARD David, Mme TRAVERS Aurore, Mrs MARY Patrick, DUBIEF David, MARTINIE Antoine, Mme GALLINA Laëtitia, Mr MOUSSA Mohamed, Mme MULLER Stéphanie, Mrs DEL CORPO Mario, MARLEIX Gilles, GROSJEAN Daniel.
Date d'affichage 17/11/2020	Excusé représenté : Mr COURBEBASSE Christian ayant donné pouvoir à Mr DURAND Jean-Louis. Excusés : Mr NADOTTI Cédric, Mme THOUVENIN Séverine Secrétaire de séance : Mr MARLEIX Gilles

Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Deux décisions du Maire ont été prises pour :

- Autoriser le Maire à faire installer une alarme à la Mairie et à signer tous les documents administratifs y afférents auprès de la Société VERISURE.
- Autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation de la piscine intercommunale de Claye-Souilly relative à la fréquentation du centre aquatique par les élèves de l'école Yves DUTEIL de Marchémoret.

Opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme »

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et L'Urbanisme Rénové (ALUR) a apporté des changements en matière d'urbanisme et notamment l'article 136, qui prévoit le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la communauté de communes ou d'agglomération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Avis sur le permis modificatif déposé par la SAS Plaines de France Energie

Monsieur le Maire signale que la SAS Plaines de France Energie a déposé un permis modificatif au permis de construire déposé en mars 2020, concernant la construction de la deuxième unité de méthanisation sur la commune de Marchémoret. Les modifications portent sur les dimensions de certaines parties de la structure.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable au permis modificatif en conformité au premier avis du conseil municipal du 18 décembre 2019.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Contrat d'entretien des espaces verts : désignation du prestataire

Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour étudier les propositions des entreprises sollicitées pour l'entretien des espaces verts de la commune de Marchémoret dans le cadre de la consultation lancée en début d'année.

La SAS DMJ répond favorablement aux attentes de la commune. Il est proposé au conseil municipal de valider le choix de la commission d'appel d'offres et d'autoriser le Maire à signer le contrat d'entretien des espaces verts de la commune avec la SAS DMJ.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h01.